

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 7

Artikel: Don national suisse pour nos soldats et leurs familles

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fenêtre ouverte toute l'année et cela aussi bien dans la plaine qu'à la montagne. La cure d'air pur joue un rôle de plus en plus considérable dans le traitement de la tuberculose et on sait quels beaux résultats on peut en attendre.

Mais il n'y a aucune raison pour que seuls les tuberculeux retirent un grand bénéfice d'être soignés dans un air aussi pur que possible. On peut donc poser comme principe que les chambres de malades doivent être aérées souvent et que l'air confiné est nuisible et doit être évité à tout prix. Nous ne voulons pas dire que tous les malades, été comme hiver, doivent être maintenus dans des chambres à fenêtre ouverte; nous disons seulement que les chambres doivent toujours et fréquemment être aérées quand la fenêtre ne peut pas rester ouverte toute la journée.

Mais ne nous faisons pas d'illusion: il se passera probablement encore bien des décades avant que cette notion si simple d'hygiène ait pénétré dans le public et surtout se soit généralisée et soit entrée dans la pratique courante. Dans ce domaine, les médecins peuvent faire beaucoup et ils font beaucoup; mais, à eux seuls, ils n'arriveront pas au résultat souhaité, il faut que ces idées soient aussi admises par les intéressés et, d'une manière plus générale, par tout le monde.

Il ne faut pas perdre de vue que l'encombrement des chambres à coucher est très nuisible pour la santé générale, aussi ne peut-on que déplorer ces vrais dortoirs qu'on rencontre dans les milieux ouvriers

où chacun, pendant la nuit, a à sa disposition un minimum d'air à respirer et bien souvent encore cet air est vicié et confiné.

Dans ce domaine, d'intéressantes statistiques ont été faites qui ont montré que pour les personnes qui ne sont pas plus de deux dans une pièce, les décédés avaient succombé à 47 ans en moyenne; lorsque 2 à 5 personnes habitent dans une seule chambre, les décès surviennent à 39 ans en moyenne; pour 5 à 10 personnes logeant dans la même chambre, la mort survient à 37 ans et enfin pour plus de 10 personnes logées ensemble, la mort survient à 32 ans en moyenne.

Nous pourrions encore dire quelques mots du choix souvent fâcheux que l'on fait des chambres à coucher quant à leur situation et à leur cubage d'air, mais cela nous conduirait trop loin et nous nous réservons de revenir sous peu sur ce sujet qui a son importance et qui ne doit pas être négligé.

Pour nous résumer en quelques lignes; nous pourrions dire qu'au point de vue de la salubrité de toute habitation, une indication formelle, capitale, s'impose, c'est de maintenir, dans les maisons où nous passons la meilleure part de notre existence, un air pur ou aussi semblable que possible à l'air libre. Pour cela, il faut donner aux pièces des dimensions en rapport avec le nombre des individus qui doivent les occuper et le temps qu'ils doivent y séjourner; en outre, il faut assurer le renouvellement de l'atmosphère intérieure en établissant une aération suffisante.

Don national suisse pour nos soldats et leurs familles

M. le colonel *Wildbolz*, Commandant de corps d'armée, nous prie de reproduire l'appel qu'on va lire, et qui ne concerne pas

seulement le peuple bernois, mais tous les habitants de notre chère patrie:

Lorsqu'en août 1914 nos troupes asser-

mentées partirent pour la frontière elles avaient derrière elles la Croix-Rouge suisse prête à les secourir. Il n'y eut pas, en Suisse, de blessures à panser, et c'est ainsi que notre Croix-Rouge put étendre son activité charitable au-delà des limites du pays. Des centaines de mille malheureux lui doivent d'avoir été réconfortés dans la peine, et leur reconnaissance émue s'attache désormais au nom suisse. Mais nos soldats aussi avaient besoin d'aide. Promptement décidée, la Croix-Rouge suisse prit sur elle de leur distribuer du *linge*. Des femmes suisses courageuses et entreprenantes, des Bernoises en première ligne, fondèrent l'œuvre des lessives de guerre. Elle continue en silence leur travail désintéressé. Notre *fondation Winkelried bernoise* a également soulagé bien des misères.

Vinrent les jours sombres d'automne et d'hiver dans les villages perdus de la frontière. Partout le froid, l'humidité, la monotonie fade d'une vie sans éclat. De nouveau les femmes suisses trouvèrent le remède, en créant les *foyers du soldat* dont l'action fut si bienfaisante.

L'association *Zwischen Licht* vit le jour dans les murs hospitaliers de Bâle. D'autres sociétés procurèrent de la *lecture* aux soldats, jusque dans les postes-frontière les plus éloignés. Beaucoup de communes et de particuliers envoyèrent aux troupes des légumes et des fruits.

Des patriotes éclairés créèrent le *fonds pour les soldats suisses malades*.

Mais lorsque les relèves succédaient aux relèves sans jamais apporter autre chose que l'éternelle alternance du service d'instruction et du service de garde, la lassitude se glissa dans plus d'un cœur, déjà mordu par les soucis de l'arrière.

Sans doute l'Etat versait l'assistance légale — qui ascende à une somme de plusieurs millions — mais s'il peut donner

un secours matériel ou même d'utiles conseils, son action reste administrative et froide: Ce n'est pas de la sympathie vivante.

Encore une fois, ce fut la femme qui s'adressa au chef de l'armée et fonda la grande œuvre de *l'assistance aux familles des soldats* à laquelle on affecta le produit du don national des femmes suisses. Depuis le 1^{er} octobre 1916, cette œuvre vint fraternellement en aide à plus de 12,000 soldats et à leurs familles, insuffisamment soutenus par l'assistance officielle.

Enfin, on institua des fonds de division, de régiment, de bataillon avec des versements divers (dons d'officiers, de particuliers, produits de concerts, etc.).

Mais maintenant beaucoup de caisses sont vides. Il s'agit de les regarnir. Dès le commencement de 1915 la direction de l'armée s'est préoccupée de ces questions (dans lesquelles rentrent aussi les offices de placement pour soldats sans travail et les bibliothèques militaires). Le poste d'un *chef des œuvres sociales de l'armée* a été créé récemment pour coordonner tous les efforts des particuliers, et parer autant que possible au gaspillage et aux abus. Le titulaire de ce poste est M. le colonel Feldmann, un homme qui sait par expérience quels sont les soucis de notre peuple.

M. le colonel Feldmann lance aujourd'hui un appel à la nation suisse afin de constituer un **don national suisse pour nos soldats et leurs familles**.

Nous n'ignorons pas que la générosité des citoyens est aujourd'hui assiégée de toutes parts. Mais nous savons aussi que la joie la plus pure de celui qui possède ou qui gagne beaucoup réside dans le pouvoir qu'il a de donner sans compter aux autres, surtout aux petits, aux faibles et aux humbles. **Que chacun obéisse à ce principe.**

Nous prévoyons une *collecte à domicile, des manifestations diverses* en faveur de nos soldats, et enfin un *jour de l'armée suisse*. Nous devons trouver plusieurs millions de francs, si nous voulons que les œuvres constituées poursuivent leur féconde activité. Nous faisons spécialement appel à la reconnaissance de ceux qui ont réalisé de gros bénéfices, en vaquant tranquillement à leurs affaires sous la protection de notre armée. Plusieurs nous ont déjà prouvé leur gratitude par des dons importants. Nous souhaitons

que tous les autres suivent ce généreux exemple.

Une *commission de prévoyance* composée d'officiers, de sous-officiers, de soldats et d'amis de l'armée surveillent l'administration et l'emploi des fonds qui seront recueillis. Elle publiera des rapports périodiques de gestion.

Nous espérons que le grand et fier canton de Berne comprendra son devoir et paiera largement sa dette aux défenseurs de la patrie. Ils le méritent: ils ont contribué à nous préserver de la guerre.

„Pour nos vieillards”

La collecte-souscription nationale de la fondation de la Société suisse d'utilité publique en faveur de la vieillesse indigente a déjà produit environ 250,000 fr. Dans les circonstances présentes, ce beau résultat pour le début montre tout l'intérêt témoigné par le peuple suisse à cette œuvre. La plus grande partie de la recette reviendra aux cantons et les comités cantonaux ou les sociétés cantonales d'utilité publique pourront renseigner sur la destination des fonds.

Le comité de direction remercie vivement tous ceux qui comprenant la nécessité de la tâche entreprise ont collaboré à son action ou participé à la collecte, souvent d'une façon touchante. A cette occasion il rappelle que la fondation « Pour nos Vieillards » vise à encourager dans les divers cantons l'assistance des vieillards, en tenant compte des institutions existantes et en soutenant les cantons dans une large mesure. Son premier but étant de renforcer, surtout au sein de la jeu-

nesse, le sentiment de sollicitude pour les vieillards, son action ne sera nulle part superflue; partout d'innombrables exemples montrent combien il reste à faire. Son second but est de récolter les fonds nécessaires pour secourir les vieillards indigents, soit en les assistant dans leurs familles ou l'on doit dans la mesure du possible les maintenir, soit en subventionnant les asiles; la création d'autres asiles devenus nécessaires, l'assurance pour la vieillesse etc. rentrent aussi dans son programme.

Le comité de direction acceptera avec reconnaissance tous les renseignements qu'on voudra bien lui envoyer pour compléter sa documentation, de même que les autres témoignages de sympathie pour les vieillards indigents par des envois au compte de chèques postaux VIII b 471, « Pour nos Vieillards », Winterthour (siège provisoire).

Le président: *D^r A. de Schulthess.*

Le secrétaire: *M. Champod-Benvegnen.*
